

Analyse documentaire sur les besoins en matière de logement : Communauté LGBTQ2+, 2019

Le but de la nouvelle Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada est que les gens de partout au pays aient accès à un logement abordable qui répond à leurs besoins. Afin de comprendre les besoins de certaines populations vulnérables, la SCHL a effectué des recherches sur les défis et les obstacles qu'elles doivent surmonter, ainsi que sur toute solution mise en place avec succès au Canada.

Aperçu du projet

Afin d'éclairer les programmes de la SNL, la SCHL a commandé une analyse documentaire sur les divers besoins de la communauté LGBTQ2+. La recherche documentaire portait principalement sur le Canada, mais les chercheurs se sont aussi intéressés à des sources de l'étranger lorsque celles-ci étaient pertinentes. La présente analyse se penche sur les éléments principaux suivants :

- les besoins cernés en matière de logement (caractéristiques du logement, services d'aide à domicile, caractéristiques de l'emplacement, autres besoins propres à chaque groupe) et le niveau de satisfaction de ces besoins;
- les difficultés et les obstacles liés à l'accès à un logement de taille convenable;
- l'intersectionnalité avec d'autres facteurs identitaires (race, genre, âge, situation familiale, Indigénité, état de santé, emplacement, etc.);
- les solutions possibles et éprouvées pour répondre aux besoins en matière de logement.

À propos du bulletin Recherche en action de la SCHL

Le bulletin Recherche en action résume les résultats de nos rapports de recherche.

Ces bulletins :

- décrivent un problème, une question, une lacune ou un besoin faisant l'objet d'une recherche sur le logement;
- donnent un aperçu du projet de recherche entrepris pour y remédier;
- présentent les principales constatations de la recherche.

La recherche présentée dans cette série examine les domaines des besoins en matière de logement, du financement de l'habitation, de l'offre de logements ainsi que les résultats de la Stratégie nationale sur le logement.

Abonnez-vous

Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception



schl.ca/bulletinrecherche

Principales constatations

Les principaux obstacles et besoins ainsi que les solutions clés en matière de logement liés aux groupes LGBTQ2+ dépendent de la collectivité, de la proximité du soutien administratif et social disponible et des caractéristiques architecturales du logement.

A. Dans le secteur du logement, la **communauté LGBTQ2+ est plus vulnérable aux incidents de transphobie, d'homophobie et de biphobie.**

- Les ouvrages semblent indiquer que les relations entre les personnes LGBTQ2+ et les organismes de logement et de lutte contre l'itinérance sont plus faciles au Canada qu'aux États-Unis. Pourtant, au Canada, de nombreux membres de la communauté craignent de divulguer leur identité de genre ou leur orientation sexuelle à des employés ou à d'autres clients en raison de la persistance d'incidents de transphobie, d'homophobie et de biphobie. Étant donné que les personnes LGBTQ2+ ne se sentent pas à l'aise d'accéder à ces services, elles sont plus susceptibles de retourner à un milieu violent ou d'y rester, de dormir dehors ou d'échanger des services sexuels pour se loger.
- Des études menées dans trois grandes villes américaines ont révélé que les fournisseurs de logements étaient moins susceptibles de prendre rendez-vous avec des couples homosexuels, leur disaient qu'il y avait moins de logements locatifs qu'aux personnes hétérosexuelles et exigeaient des loyers plus élevés.
- De même, le nombre de logements communiqués aux personnes transgenres était inférieur à celui dont étaient informées les personnes cisgenres.
- Les personnes LGBTQ2+ subissent de la discrimination de la part des propriétaires et sont victimes de harcèlement et de violence de la part des autres locataires.
- La violence familiale a forcé de nombreux jeunes à quitter un logement stable, et les aînés LGBTQ2+ risquent davantage de disposer de moyens financiers limités, d'être isolés socialement et seuls et de ne pas être suffisamment soutenus par leur famille, leurs amis ou leurs partenaires.

- La présence d'une communauté LGBTQ2+ élargie et l'adoption de mesures visant à soutenir particulièrement la communauté LGBTQ2+ peuvent apporter de la sécurité et offrir des espaces publics inclusifs.
 - Les solutions qui ont donné les meilleurs résultats comprennent la création et la définition d'espaces sécuritaire à tous les ordres de gouvernement. Par exemple, le groupe de travail sur l'itinérance chez les jeunes LGBTQ2S du gouvernement de l'Alberta a récemment élaboré des lignes directrices sur le logement et les maisons d'hébergement pour les jeunes LGBTQ2S.
- B. Les personnes qui fuient la violence disposent de moins de services de soutien** (c.-à-d. qu'il n'existe pas de refuges d'urgence pour les victimes de violence de la part d'un partenaire de même sexe ni de refuges ségrégués selon le genre binaire).
- Le personnel qui travaille dans les refuges, les communautés ou les établissements de soins supervisés doit être conscient de ce fait et avoir la formation nécessaire pour répondre adéquatement aux divers défis auxquels sont confrontés les membres de la communauté LGBTQ2+, comme les conflits familiaux, l'intimidation fondée sur le sexe, l'acceptation du sexe et de l'identité de genre ou des préférences sexuelles.
 - Les documents juridiques offrent peu de choix aux personnes transgenres et bispirituelles en matière d'identité de genre, et les professionnels des services n'ont pas reçu une formation appropriée (p. ex., sur les formulaires d'admission et les orientations professionnelles qui appuient le choix du pronom).
 - Des mesures de sécurité particulières doivent être mises en place par des personnes ayant suivi une formation sur l'histoire des personnes LGBTQ2+.
 - En Ontario et au Québec, certains établissements de soins de longue durée ont mis en œuvre des politiques qui comprennent la formation du personnel. Egale Youth OUTreach et Rainbow Railroad, deux centres de soutien à Toronto, s'efforcent d'aider les réfugiés LGBTQ2+ en provenance de la Syrie et des pays limitrophes à trouver un logement, à obtenir des services d'assistance post-traumatique, à apprendre l'anglais et à recevoir une formation professionnelle.

C. Les caractéristiques physiques d'une résidence ou d'un refuge peuvent aussi constituer un obstacle (p. ex., toilettes non ségréguées selon le genre, entrées inaccessibles aux personnes handicapées).

- La situation de logement précaire où se retrouvent des membres de la communauté LGBTQ2+ ne leur offre pas d'endroit sécuritaire où se reposer et se laver; certaines personnes vulnérables qui n'ont pas d'adresse fixe à fournir aux employeurs se tournent ainsi vers un emploi précaire ou marginal. Les possibilités d'échapper à ce cycle de logement et d'emploi précaires sont presque nulles.
- Certains organismes de logement de l'Ontario ont déjà mis en place des politiques et des pratiques inclusives pour les personnes LGBTQ2+. Il s'agit, par exemple, de formulaires d'admission qui comportent des options de genre non binaire, de salles de bains non genrées et de portes de bureaux affichant des drapeaux de fierté.

D. Les données mesurant la communauté LGBTQ2+ sont rares et il existe de nombreuses définitions.

- Le Glossaire des termes courants de la SNL, par exemple, définit la communauté LGBTQ2+ comme étant les « personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, intersexuées, bispirituelles ou non conformes au genre ».
- Toutefois, en dehors de la SNL, les définitions sont autoformulées et nombreuses, ce qui peut présenter des difficultés au moment de déterminer les mesures à prendre pour ces genres et ces identités.
- Selon certaines sources de données, la population LGBTQ2+ représente entre 5 et 10 % de l'ensemble de la population canadienne.
- Cependant, Statistique Canada ne donne pas le choix aux personnes qui se situent dans le continuum du genre, et la réticence des membres de la population LGBTQ2+ à s'auto-identifier est bien documentée.

Info-éclair

La Loi canadienne sur les droits de la personne a ajouté l'orientation sexuelle en 1996, alors que l'identité et l'expression de genre ont été ajoutées à la Loi en 2017.

Enjeux pour le secteur de l'habitation

Fournir une formation pertinente sur la communauté LGBTQ2+ au personnel de soutien administratif, aux fournisseurs de services, aux associations de propriétaires immobiliers, aux chambres immobilières et au personnel de sécurité.

Autoriser les noms et les pronoms préférés dans tous les documents administratifs et juridiques à côté des noms légaux.

Créer un forum pour les locataires LGBTQ2+ où les résidents peuvent formuler des commentaires sur les politiques.

Veiller à ce que les espaces communautaires (incluant les espaces en ligne) soient sécuritaire pour les membres de la communauté LGBTQ2+.

Faire preuve de prudence au moment de citer ou de prendre des décisions fondées sur des renseignements démographiques.

Pour en savoir plus

Création de logements abordables socialement inclusifs, 2020

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/publications_3/69694_w_acc.pdf

Regard sur le logement abordable éclairé par l'analyse comparative entre les sexes – Sondage auprès de professionnels et praticiens du logement, 2018

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/publications/recherche_en_action/69455_w_acc.pdf

Queer scapes: patterns and processes of gay male and lesbian spatialisation in Vancouver, B.C., 1995 (Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/scholarship_2/hq_76_3_c22_v32_1995.pdf

Housing Discrimination in Canada: The State of the Knowledge, 2002 (Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_5/housing_discrimination_in_canada.pdf

A Focused Response to Prevent and End LGBTQ Youth Homelessness, 2015 (Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations3/abramovich-report.pdf

Gestionnaire du projet

Johanne Sanschagrin

Consultant en recherche

Prairie Research Associates



Rapports complet

Analyses documentaires sur les besoins en matière de logement : Communauté LGBTQ2+, 2019 (Anglais seulement)

https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/research_6/2021031800869747-rrliterature-revlgbtq2-communitiesv1.pdf

Ce rapport fait partie d'une série d'analyses documentaires sur les besoins en matière de logement. Dans cette série, nous examinons les besoins en matière de logement de diverses populations afin d'éclairer les programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

- Personnes et communautés racialisées
- Anciens combattants
- Membres de la communauté LGBTQ2+
- Personnes ayant une déficience développementale
- Nouveaux arrivants et réfugiés
- Jeunes quittant le système des familles d'accueil

Notre but est de découvrir les défis et les obstacles auxquels ces groupes font face, ainsi que toute solution mise en œuvre avec succès au Canada.

Glossaire*

Biphobie

Sentiment de rage et de haine et manifestation de désapprobation de la bisexualité. La biphobie peut se manifester de nombreuses façons, par exemple verbalement ou émotionnellement et par des agressions physiques.

Cisgenre

Désigne une personne dont l'identité de genre correspond à son corps et au sexe qui lui a été assigné à la naissance.

Conforme au genre

Désigne les personnes qui se conforment à ce qui est considéré comme un comportement féminin ou masculin culturellement approprié.

Hétéronormative

Vision du monde selon laquelle l'hétérosexualité est l'orientation sexuelle « normale » et que les rôles des femmes et des hommes sont déterminés.

Homophobie

Sentiment de rage et de haine et manifestation de désapprobation de l'homosexualité. L'homophobie peut se manifester de nombreuses façons, par exemple verbalement ou émotionnellement et par des agressions physiques.

LGBTQ2+

Acronyme de lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, allosexuels et bispirituels.

Transgenre

Terme générique utilisé pour désigner les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Ce terme peut englober les personnes qui s'identifient comme transsexuelles, de genre queer, travesties et dont l'identité de genre remet en question les normes liées au genre.

Transphobie

Sentiments de rage et de haine et manifestation de désapprobation des personnes transgenres ou non conformes au genre. La transphobie peut se manifester de nombreuses façons, par exemple verbalement ou émotionnellement et par des agressions physiques.

Bispirituel (2)

Ce terme est propre à la communauté Autochtone d'Amérique du Nord et fait référence aux Autochtones allosexuels qui s'identifient aux esprits masculin et féminin. Ce terme n'est pas spécifique à l'identité de genre et peut aussi faire référence à l'orientation sexuelle.

Organisme d'aide aux jeunes

Organisme public qui offre des services aux jeunes qui sont vulnérables et ont besoin de soutien supplémentaire. Les organismes d'aide aux jeunes doivent créer des milieux sécuritaires pour les jeunes où ils peuvent accéder à des services et à du soutien sans discrimination. Chaque organisme d'aide aux jeunes a un mandat bien défini, ce qui détermine la gamme de services qu'il offre aux jeunes, notamment le groupe d'âge à qui ces services sont destinés.

* Source : *A Focused Response to Prevent and End LGBTQ Youth Homelessness* (Abramovich, 2015) (Anglais seulement)
https://eppdscrmssa01.blob.core.windows.net/cmhcprodcontainer/sf/project/archive/housing_organizations3/abramovich-report.pdf

La SCHL aide les canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

De l'extérieur du Canada, composez le **613-748-2003** (téléphone) ou le **613-748-2016** (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le **1-800-668-2642**.

© 2021 Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.